

**Editorial**
Pérennisation du système des transports par voie d'eau intérieure et ferroviaire de la République Démocratique du Congo à travers le Fonds d'Entretien des Voies Fluviales et Ferroviaires (FONEFF)

Le système de transport en République Démocratique du Congo (RDC) est constitué d'un réseau multimodal dont les voies navigables et ferroviaires constituent l'épine dorsale. Malheureusement, les voies navigables et ferroviaires se trouvent dans un état qui ne favorise pas le développement économique, social et culturel du pays par manque d'entretien et d'aménagement adéquats et réguliers.

A son accession à l'indépendance, la RDC a hérité d'un système d'exploitation de transports fonctionnel extraverti pour faciliter l'exportation des matières premières. En effet, l'insuffisance qualitative et quantitative de l'offre de transport, notamment dans le secteur fluvial, lacustre et ferroviaire s'est installée au fil des années suite au délabrement des infrastructures.

La détérioration du tissu économique aggravée par des pillages et guerres a contribué à la dégradation des entreprises de transport suite notamment à la vétusté et à l'insuffisance des moyens d'exploitation, à l'obsolescence technique des équipements, au vieillissement du personnel par rapport au niveau d'activités, à l'absence d'outils modernes de gestion et à l'insuffisance des moyens financiers consacrés aux nouveaux investissements. La faiblesse de l'entretien du réseau de navigation intérieure et ferroviaire a provoqué la réduction de la mobilité des personnes et des biens ainsi que celle de l'accès aux services de base.

Pour faire face aux multiples défis soulevés par l'état délabré des infrastructures de transport, le gouvernement de la RDC a entrepris, depuis quelques années, des actions visant leur réhabilitation et leur modernisation. C'est ainsi que plusieurs projets ont été mis en œuvre avec pour objectifs de : (i) améliorer la connectivité des transports en RDC de manière à soutenir l'intégration économique nationale et régionale ; (ii) rétablir la viabilité financière et opérationnelle de quelques entreprises publiques du secteur ; (iii) mettre en œuvre un plan de gouvernance du secteur et renforcer les performances opérationnelles des entreprises publiques de transport ; (iv) financer les activités de réhabilitation de la navigabilité des voies d'eau intérieure ; (v) mettre à jour et numériser les albums de navigation ainsi que le rééquipement de quelques ports fluviaux et gares.

En dépit des ressources collectées dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets, le niveau de financement actuel du secteur de transport ferroviaire et par voie d'eau reste de loin inférieur aux besoins. En outre, il importe de relever qu'en matière de développement d'infrastructures et équipements de transport, la prise en compte des aspects liés à la maintenance, à l'entretien et à la pérennisation est extrêmement importante. Raison pour laquelle, la RDC devra mettre en place un mécanisme permettant d'assurer de manière pérenne l'aménagement et l'entretien régulier de son réseau de transport fluvial, lacustre et ferroviaire afin d'en faire un pilier de cohésion nationale interconnectant les différentes provinces du pays, renforçant les échanges commerciaux intra-nationaux, et qui contribue significativement à la croissance économique du pays tout en garantissant la transition écologique dans le contexte de la zone de libre-échange continentale.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la création et l'opérationnalisation du Fond d'Entretien des Voies Fluviales et Ferroviaires. Un Fonds qui repose sur un mécanisme de financement innovant permettant de mutualiser et de rationaliser la gestion des ressources collectées à travers les différentes taxes et redevances existantes, notamment la redevance logistique terrestre, la redevance de la navigation additionnelle (bief maritime), les ressources prélevées sur les carburants utilisés dans la navigation intérieure et ferroviaire, les allocations budgétaires de l'État, les dons et legs, etc. Le FONEFF se veut d'être une institution publique chargée de collecter des fonds nécessaires au financement du développement durable du système de transport fluvial, lacustre et ferroviaire sur l'ensemble du territoire national.

Donat BAGULA MUGANGU

Secrétaire Général aux Transports et Voies de Communication

Email : bagulamugangu@yahoo.fr